



Je ne peux plus payer l'huissier, quel risque??

Par **sali7**, le **05/09/2010 à 07:19**

Bonjour, rnj'ai contacté des crédits à la consommation à 18 ans sans me rendre compte des conséquences et des taux, aujourd'hui je suis chez l'huissier où j'ai fait un plan de remboursement amiable mais je n'ai plus de ressources du tout depuis peu et je ne peux plus du tout payer, je suis chez mes parents et je veux savoir ce que je risque en ne payant pas les huissiers???

je suis désespérée et inquiète, svp aidez moi.....rnmerci

Par **lorelay45**, le **05/09/2010 à 11:19**

Bonjour, rn

Il arrive qu'on soit de bonne foi mais qu'on puisse pas honorer ses obligations.

Allez voir l'huissier ou écrivez lui pour lui expliquer vos difficultés avec preuves à l'appui. Ensuite proposez de payer un peu moins que le plan établi précédemment. Un huissier sera sensible si vous prenez les devants sachant que si vous êtes vraiment en difficultés vous pouvez toujours saisir la banque de France pour un dossier de surendettement. Cdt

Par **mimi493**, le **05/09/2010 à 18:10**

Ne devrait-il pas prendre les devants aussi en faisant un dossier de surendettement ?